

/CS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°84-517 du 24 Décembre 1984

chargeant le Camarade André ATCHADE,
Ministre du Travail et des Affaires
Sociales, de l'intérim du Camarade
Zul-Kifl SALAMI, Ministre Délégué auprès
du Président de la République, chargé du
Plan et de la Statistique, pour compter
du 21 Décembre 1984.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 21 Décembre 1984, le Camarade André ATCHADE, Ministre du Travail et des Affaires Sociales est chargé de l'intérim du Ministre Délégué auprès du Président de la République chargé du Plan et de la Statistique pendant l'absence du Camarade Zul-Kifl SALAMI.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 24 Décembre 1984

Par Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KERKOU

Ampliations : PR 6 CC 4 ANK 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6 MPS-MTAS
6 AUTRES MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI
GDE CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-